

L'AVENIR DU NORB

Journal hebdomadaire
fondé en 1897

Fondateurs: Wilfrid Gagnon et Jules-Edouard Prévost

Vol. LXX — No 5
Saint-Jérôme, mercredi le 22 février 1967

10¢

A Joliette

"ATTITUDE BRUTALE DU GOUVERNEMENT DANS LA CRISE SCOLAIRE"

— Jean Lesage

Les Alouettes de St-Jérôme en semi-finale

Joute probable, dimanche, à Saint-Jérôme

Les Alouettes de St-Jérôme ont effacé un déficit de 2-3 en période supplémentaire, lundi soir, et ils ont du même coup éliminé les Lions de Laval en série quart de finale de la ligue de hockey Métropolitaine junior "A". Ainsi, le St-Jérôme a atteint la semi-finale qui l'opposera au vainqueur de la série entre le Lachine et la Palestre Nationale.

Les trois périodes réglementaires ont pris fin au compte de 2-2. Denis Greffard et Pierre Demers avaient réussi les buts du Laval tandis que Jean-Pierre Lauzon et Pierre Pineault avaient enfilé ceux des Alouettes.

Seulement 49 secondes après le début de la période supplémentaire, Pierre Jarry a procuré une avance de 3-2 aux Lions de Laval, mais moins de trois minutes plus tard, Jean-Paul Veilleux nivelait à nouveau le pointage, 3-3. Jim Lang, obtenu du Sorel lors d'une transaction de fin de saison, a scellé l'issue du match en faveur des Jérômiens, après cinq minutes et 39 secondes de surtemps.

Prêt du Gouvernement fédéral pour un programme d'épuration des eaux usées à Saint-Jérôme

L'honorable John R. Nicholson, qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, annonce que le gouvernement fédéral vient d'approuver un prêt de \$107,560 à la ville de Saint-Jérôme (Québec) pour l'aider à réaliser un programme d'épuration des eaux usées.

Le prêt, accordé en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, portera un intérêt de 6 p. 100 pendant 20 ans. Le montant est en proportion du coût, estimé à \$161,340.

Ce prêt aidera la ville à installer un égout intercepteur de 7,565 pieds, d'un diamètre allant de 12 à 36 pouces.

A condition de terminer ses travaux pour le 31 mars 1970, la ville pourra obtenir de la SCHL une réduction de 25 p. 100 du principal du prêt LNH et de 25 p. 100 des intérêts accumulés à la date de l'achèvement des travaux.

JOLIETTE. — Entouré de huit de ses anciens ministres, et de plusieurs députés, le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative, M. Jean Lesage, a invité dimanche la population du Québec à être sur ses gardes car "le gouvernement de l'Union nationale donne tous les signes de la dictature".

NOMINATION



M. MARCEL LALONDE,

de St-Jérôme, gérant général et secrétaire-trésorier de NOR-MIX Ltée a récemment été élu vice-président de l'Association du Béton du Québec (section béton préparé). Cette association groupe la presque totalité des fabricants de béton de la province et son influence dans l'industrie de la construction s'accroît sans cesse. Monsieur Lalonde est aussi président du comité sur la fiscalité de cette même association.

Selon le chef libéral, "l'attitude brutale" du gouvernement dans la crise scolaire et la façon dont il se sert de l'Office d'information du Québec pour faire une "propagande partisane" au bill 25 indiquent que le gouvernement Johnson s'est engagé sur la route glissante de la destruction des libertés démocratiques.

"Nous devons crier danger!" s'est exclamé M. Lesage devant plus de 1,000 personnes participant à une assemblée monstre organisée dans le cadre de sa tournée provinciale afin d'expliquer à la population la position des libéraux au sujet du bill 25.

"Nous sommes une petite minorité en Amérique du Nord, a dit M. Lesage. Si nous ne conservons pas tous nos droits démocratiques, nous sommes mûrs pour la dictature et éventuellement pour la disparition."

A l'occasion de sa visite dans ce château-fort de l'Union nationale que sont le comté de Joliette et le comté voisin de Montcalm, représenté à l'Assemblée législative par Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education, le chef libéral était accompagné des "gros canons" de son équipe dont MM. Paul Gérin-Lajoie, Pierre Laporte, René Lévesque, Claude Wagner et Mme Claire Kirkland-Casgrain.

Souhaitant que les enseignants oublient pour le moment "la gifle monumentale qu'ils viennent de recevoir du gouvernement", et qu'ils retournent en classe, M. Lesage a lancé avec force:

"Je ne demande pas aux enseignants d'abandonner la lutte mais d'oublier la rancœur que leur inspire le geste du gouvernement. Quant à nous, nous savons où nous allons et nous n'abandonnerons pas la lutte contre une loi qui est la violation des droits syndicaux et des droits démocratiques."

Le chef libéral a consacré la majeure partie de son discours, dont plusieurs passages ont provoqué des ovations prolongées, à rappeler la position de son parti durant le débat sur le bill

25, position qu'il a condensée dans la formule, publiée en fin de semaine dans les journaux: "Oui, pour le retour des enfants à l'école. Non, pour le retour en arrière!"

"En refusant de scinder le bill 25 en deux, a-t-il déclaré, le gouvernement n'a pas fait preuve de vigueur. Il a imposé un carcan. Il a été brutal. Il s'est servi des enfants comme otages pour faire avaler à la population, sans aucune consultation, une politique salariale et de négociation provinciale mal pensée."

M. Lesage a dit que même si le bill 25 est maintenant une loi, il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne convoque pas le comité de l'éducation pour qu'il reprenne en profondeur l'étude de tous les problèmes entourant l'établissement d'un nouveau régime de négociation provinciale.

DROITS VIOLES

"Nous sommes prêts à reprendre le dialogue, a affirmé le chef libéral. Nous n'essaierons pas de faire peur à personne. Nous constituons l'alternative immédiate et nous sommes prêts à prendre la place de ce gouvernement coupable d'inaction et de brutalité."

Accusant le gouvernement de violer des droits élémentaires et de gouverner par décrets, M. Lesage a dit "qu'il n'y a rien de plus dangereux qu'une majorité qui se sert de son nombre pour écraser et piétiner les droits inviolables de la population."

"Nous en sommes rendus là après neuf mois d'un régime de l'Union nationale, a ajouté M. Lesage. La population doit continuer de protester contre le bill 25 car si une loi injuste a pu être adoptée à l'encontre d'un secteur de la population qu'est-ce qui attend demain les autres secteurs de la population?"

"C'est le temps de se tenir debout, a lancé M. Lesage. J'espère contre tout espoir que le gouvernement va se ressaisir sur ce point. Que le premier (suite à la page 2)



UNE DECISION INHUMAINE

Pendant que les instituteurs font la grève sur le dos des enfants et des parents, les fonctionnaires de la ville de Montréal (les collets blancs) font la grève sur le dos des malheureux et des déshérités.

La décision prise par le chef syndicaliste Raymond Couture de ne pas considérer comme service essentiel le département du bien-être social est absolument inhumaine.

Si les chefs ouvriers continuent de tels abus, ils se mériteront la haine et le mépris du peuple.

DIEFENBAKER PARTIRA-T-IL ?

Un nombre important de conservateurs désirent depuis longtemps se débarrasser de leur chef, M. Diefenbaker.

Certains de ses anciens ministres, MM. David Fulton et George Hees, n'attendent pas que M. Diefenbaker déclare son intention soit de quitter la chefferie, ou de la solliciter de nouveau. Ils ont absolument décidé de se présenter contre leur Chef.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt du pays, que le Parti conservateur, lors de son congrès en septembre prochain, ait le courage de changer de leader.

UN EXEMPLE DE POLITICAILLERIE

Quand M. Daniel Johnson était Chef de l'Opposition, il a proposé, appuyé par son Parti une motion aux fins de congédier M. Arthur Tremblay, le sous-ministre de l'Education.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, il a maintenu M. Tremblay dans ses fonctions : il est obligé de ravalier toutes les attaques qu'il a portées contre lui en déclarant qu'il avait dû reviser son jugement une fois pour toutes.

SINGULIERS PRINCIPES D'HONNETETE

Des autorités ont officieusement déploré le fait qu'un certain nombre d'étudiants solliciteurs de bourses et de prêts ont fait de fausses déclarations aux fins d'obtenir du Gouvernement provincial des montants plus considérables que ceux auxquels ils avaient droit.

Un porte-parole de l'Union générale des Etudiants du Québec a donné à ce sujet des explications qui scandalisent et déçoivent.

D'après lui "le seul grand responsable des fraudes demeure, en définitive, le Gouvernement qui a été incapable de mettre sur pied un système de contrôle efficace... beaucoup d'étudiants n'ont d'autre recours pour obtenir une aide suffisante que de faire une fausse déclaration".

En d'autres termes : soyez canailles, pourvu que vous obteniez de l'argent! — et dire qu'une telle déclaration provient de gens qui ont fait des études, mais qui ont certainement échoué dans leurs examens "sur la morale"!

La Fédération à St-Janvier



Sur la photo, de gauche à droite : MM. Léo Bélanger, Réjean Therrien, Ephraïm Bélanger, Germain Gauthier, Athanas Bélanger. Etaient présents mais n'apparaissent pas sur la photo : M. le maire Jean Lebeau, M. Donat Ethier et M. Richard Chalifoux.

Le comité local de la Fédération à St-Janvier est formé des personnes ci-haut mentionnées et de Mmes Maurice Racine et Roland Desjardins. Ce comité est sous la juridiction de M. Ephraïm Bélanger. Lors d'une réunion tenue le 10 janvier 1967 à l'école St-Joseph, ce comité a tracé le plan d'action de la prochaine campagne. L'un des objectifs principaux a été que toutes les familles soient visitées. M. Richard Chalifoux a accepté de faire la prêche laïque au début de la campagne

Les membres de ce comité étudieront, lors de la prochaine assemblée, les possibilités de la déduction à la source des quelques industries à St-Janvier. Une publicité intense sera faite dans le milieu, dès le début de février. Une personne sera chargée des noms réservés. Le mot d'ordre qui sera lancé à St-Janvier sera "Partageons". Partageons le travail à effectuer, afin d'inviter toute la population de St-Janvier à "Partager" avec ceux qui ont besoin.

ATTITUDE...

(suite de la page 1)

ministre va comprendre qu'il agit contre tous les principes démocratiques."

Le chef du parti libéral a alors invité la population à protester auprès du gouvernement pour lui faire comprendre qu'il est allé trop loin et qu'il ne fe-

ra pas un pouce de plus sur la route de la dictature gouvernementale.

"Si ce gouvernement ne peut administrer la province d'une façon démocratique, a ajouté M. Lesage, qu'il laisse la place à ceux qui ont prouvé qu'ils pouvaient le faire"

BUREAU ARMAND PARENT

ARMAND PARENT, A.P.A., C.C.S.

Rapports d'impôts sur le revenu, vérifications municipales et scolaires, service de comptabilité, placements

236, ave Parent

SAINT-JEROME

Tél. : 432-9733

432-4243

432-4433

GERMAIN BOCK, c.r.

AVOCAT

190, ave. Parent,

EDIFICE CAISSE POPULAIRE

St-Jérôme

Résidence : Saint-Janvier, cité de Terrebonne — Tél. : 435-7356

GERARD VERMETTE, B.A., LL.L.

NOTAIRE

6669, rue St-Denis

Montréal

Tél. CR. 6-2692

PAUL BROUSSEAU,

A.P.A.

AUDITEUR PUBLIC ACCREDITE

336 LABELLE

SAINT-JEROME

Tél. : 438-1201

Brousseau et Dussault

COMPTABLES

Tél. 438-1201

336, rue Labelle - St-Jérôme

(En dessous de la Compagnie de Téléphone Bell)

PAUL BROUSSEAU, A.P.A., auditeur public accrédité

La Fédération : Paroisse St-Lucien

M. Jules Charland, président de la zone de Saint-Jérôme, pour la Fédération des Oeuvres de Charité des Laurentides, est heureux d'annoncer la nomination de M. le Dr P.E. Cloutier, au poste de président du comité local de la paroisse St-Lucien.

De 1942 à 1946, le Dr Cloutier, faisait partie de l'armée canadienne, de 1946 à 1951, il faisait son cours de médecine avec les Vétérans à l'Université Laval de Québec, de 1951 à 1967, médecin hygiéniste à l'Unité Sanitaire de Saint-Jérôme. Tout le comté de Terrebonne est sous sa juridiction en ce qui concerne la santé publique et la prévention. Il est président de la Filiale de l'Association canadienne pour la santé mentale à Saint-Jérôme.

Depuis plusieurs années, il prend une part active à titre d'organisateur et de solliciteur, pour la Fédération des Oeuvres.

Ses principaux collaborateurs sont : M. le curé Paul Bergeron, curé de la paroisse St-Lu-

cien, MM. J.B. Forget, J.M. Gélinas et comme solliciteurs, MM. Lorenzo Beauchamp, François Bélanger, Conrad Cadieux, Roland Chevrier, Jean-Louis Clément, Gilbert Corbeil, Jacques Duperron, Ernest Fugère, Mme René Gascon, Mme Léopold Gauthier, Jean Lapointe, M. et Mme Jean Larocque, Wilfrid Laverdure, Fernand Lebeau, Aimé Nantel, Mlle Denise Nantel, Mlle Madeleine Nantel, François Tanguay, Lise Tanguay, Claude Yvon Therrien, Mlle Huguette Traversy, Pierre Thibault, Ed. Tourangeau.

Les résultats de 1966 avaient été de \$1187.43. Le nombre de donateurs : 351 et le per capita : \$0.33.

Le Dr Cloutier espère que la campagne de sollicitation qui se fera en mars prochain sera pour tous une occasion de partager avec les déshérités et les handicapés et que chacun se montrera plus généreux vu que les besoins sont toujours plus grands. Partageons avec notre Fédération.

Paul-E. Talbot, O.D.

OPTOMETRISTE

Examen des yeux et
prescription de verres

6741 rue St-Hubert
272-7616 Montréal



GENDRON & LEFEBVRE

Arpenteurs-géomètres
Ingénieurs-conseils

Arpentage, Travaux publics
et municipaux, Mécanique,
Electricité, Structure,
Calcul électronique

Edifice G.L. — Suite 200
1 Place Laval 384-1260
Laval, P.Q.

DUHAIME, AUDY, VERREAULT et ASSOCIES

INGENIEURS-CONSEILS

300, RUE LONGPRE — SAINT-JEROME — 438-4125

Desjardins & Sauriol

INGENIEURS-CONSEILS

• Travaux publics • Bâtiments
• Travaux municipaux

400, boul. Labelle, Chomedey

681-9221

JEAN-CLAUDE PAQUIN, B.A. LL.L.

AVOCAT ET PROCUREUR

597, RUE PRINCIPALE

562-2484-5

LACHUTE, Qué.

Tél. TA. 3-9535 ou TA. 3-9536

AVOCATS

Fauteux & Dorais

André Fauteux, B.A., LL.B.
Bernard Dorais, B.A., LL.B.

Bureau ouvert tous les jours
Le soir : de 7 hres à 9 hres, les lundis, mercredis et vendredis

15, rue de l'Eglise

Ste-Thérèse

DENIS HARDY,

B.A., L.L., AVOCAT

336 rue Labelle
Suite 104

St-Jérôme
Tél. 438-7447

L'AVENIR DU NORD

toujours là

336, RUE LABELLE — 438-1350 — ST-JEROME

L'AVENIR DU NORD, mercredi le 22 février 1967 -3

M. Lionel Bertrand donne son opinion sur le bill 25

L'hon. Lionel Bertrand, membre du Conseil législatif pour la division des Mille-Iles, bien qu'il ne partageait pas entièrement toutes les clauses du bill 25 tel que présenté en seconde lecture, a fait jeudi dernier, au Conseil législatif, un discours par lequel il s'est prononcé pour le retour en classe des enfants et des enseignants, pour des conventions collectives à l'échelle de la province, pour une planification salariale qui permette aux enseignants de bénéficier des meilleures conditions de travail qui soient, aux Commissions scolaires de mettre de l'ordre dans leurs finances et aux contribuables de ne point toujours être taxés davantage.

M. Bertrand a exposé franchement ses opinions sur ces points essentiels. Il l'a fait comme membre de la Législature, mais aussi comme membre d'une Commission scolaire. Parlant sans texte préparé, les journalistes n'ont pu exactement résumer les points essentiels de son intervention ou ont recouru à des titres qui ne correspondent pas à la réalité. Aucun vote enregistré n'a été pris au Conseil sur le bill 25; Il a été adopté "sur division" tout simplement.

M. Bertrand qui est vraisemblablement l'un des seuls membres de la Législature à être présentement membre d'une commission scolaire, a fait des remarques qui sont le fruit d'une expérience vécue depuis neuf ans; il s'est attardé au point de vue des commissions

scolaires et des contribuables largement ignorés tout le long du débat.

Voici les grandes lignes de son discours :

1) La province de Québec traverse une crise d'autorité. L'autorité familiale est devenue sans signification. L'autorité religieuse est bafouée. L'autorité politique est ridiculisée. L'autorité législative est même défiée, et des organismes pourtant légalement constitués, n'obéissent plus aux lois et demandent à ceux qui vivent d'eux et par eux de les violer aussi.

2) Les deux partis, l'Union Nationale et le parti libéral, veulent le retour en classe des enseignants et des étudiants, et la chose presse.

3) Il est inconcevable qu'à la seule demande de leur Fédération, tous les enseignants, même ceux qui ne sont pas en grève et qui ont des contrats signés, laisseront leurs classes pour une journée d'études. Cette attitude est condamnée par la population.

4) Le gouvernement Lesage a peut-être commis une erreur d'accorder le droit de grève dans la fonction publique, et dans le domaine de l'éducation. Ce droit existe seulement dans le Québec et l'Alberta. Mais le gouvernement Lesage ne saurait être blâmé, car l'Union Nationale a aussi approuvé le projet dans le temps, de même que les deux partis au Conseil législatif.

5) On présumait que les professeurs n'abuseraient pas de ce privilège. Comme le contraire

se produit, le gouvernement doit prendre les mesures pour enrayer ce flot de grèves qui déferle sur la province.

6) Il est nécessaire de faire des conventions collectives à l'échelle de la province ou du moins par régions économiques, et qu'elles soient faites au sommet par les trois parties : commissions scolaires, enseignants et gouvernements. Le gouvernement a le droit de s'asseoir à la table des négociations puisqu'il assume les deux tiers des dépenses des commissions scolaires.

7) Les Commissions scolaires sont fatiguées de négocier presque à l'année longue des conventions collectives. La convention collective au palier local crée la surenchère entre commissions scolaires voisines, impose aux commissaires de longues heures qu'ils pourraient consacrer à l'administration et au perfectionnement de l'organisation scolaire, provoque un climat de méfiance entre commissaires et enseignants, fait qu'un budget ne peut jamais être préparé en temps, etc.

8) Le bill vise à la parité des salaires entre professeurs masculins et féminins, et la chose devient nécessaire.

9) Le bill ne supprime pas le droit de grève; il le suspend pour la période où il sera possible d'établir une convention collective à l'échelle provinciale.

10) Après les membres du clergé, les plus grands ambassadeurs de l'autorité sont les éducateurs; s'ils n'obéissent pas aux lois, ils donneront un bien triste exemple aux enfants qui leur sont confiés.

11) Les normes du 14 octobre, même si elles sont rigides, sont une suite des directives du passé, mais elles peuvent être modifiées et améliorées.

12) Il y a nécessité de laisser les négociations ouvertes, et de respecter les ententes prises ou qui étaient sur le point d'être prises entre commissions scolaires et enseignants.

LES AMENDEMENTS

Le Conseil législatif présentait le lendemain, quelques heures avant la sanction royale, une série d'amendements en marge de la négociation, la nomination d'arbitres, des salaires, etc. M. Lesage devait dire lui-même que le bill était amélioré.

Aucun professeur ne subit de diminution de salaire, même si son salaire est supérieur aux normes. Tous les professeurs conservent leurs augmentations statutaires annuelles. Les salaires des professeurs féminins sont largement augmentés. Il y a des augmentations, en vertu des nouvelles normes, pour de très nombreux professeurs masculins. Les Commissions

en attendant la verte

par
J.-GEO.
DUNNIGAN



L'audition des plaintes au sujet du nouveau rôle d'évaluation se continue. On remarque que parmi les plaintes, il y en a peu venant des propriétaires de commerces du Carré. Ceux-ci ont vu leur évaluation réduite dans une bonne proportion.

Pourtant, c'est bien le Carré qui occasionne les grosses dépenses. L'été, le Carré a son "balayeur" tous les jours, alors qu'on en voit très rarement ailleurs. Et puis, pour l'enlèvement de la neige, ils sont les premiers servis... et on augmente les petits propriétaires des rues secondaires...

Selon les rumeurs, le nouveau rôle d'évaluation n'apportera pas de gros changements, et ça va coûter aux contribuables plus de \$60,000.

L'Etat de New York est en train d'organiser une loterie d'Etat. On prévoit que cette loterie rapportera plus de 120 millions. Qu'est-ce qu'on attend pour faire la même chose dans le Québec? Cette loterie pourrait améliorer le sort des propriétaires, surtout avec l'augmentation fantastique du coût de l'éducation.

A vrai dire, il ne devrait pas y avoir de taxe foncière pour l'éducation. On devrait augmenter la taxe de vente ou l'impôt sur le revenu, ou les deux, pour que tout le monde paie sa part.

Bobby Hull, l'ailier gauche des Black Hawks de Chicago, a un lancer si rapide qu'il peut atteindre 120 milles à l'heure ou 176 pieds à la seconde. En outre, Hull patine si vite — il mérite bien son surnom de "la comète blonde" — qu'il file sur la glace à la vitesse étourdissante de 44 pieds à la seconde. En sept ans, il a compté une moyenne de 41 buts par saison.

Les centres de diagnostic ou cliniques pour autos connaissent une telle vogue que les clients doivent prendre rendez-vous des semaines à l'avance. A l'heure actuelle, on compte dix de ces centres au Canada, notamment à Montréal, à Québec et à Ottawa, et 105 aux Etats-Unis. L'examen dure une demi-heure, comprend 200 vérifications et coûte de \$8.95 à \$9.95.

scolaires ne peuvent pas dépasser les normes établies. Et dans ce bill il y a carrément l'avis que les Commissions scolaires ne peuvent pas dépenser aveuglément; sur ce point nombreuses sont celles qui en avaient abusé...

PIECES GENERAL MOTORS AUTHENTIQUES



EFFECTUE PAR MECANICIENS QUALIFIES

- ★ Mise au point
- ★ Peinture et débossage
- ★ Service rapide

Tél.:
438-1203

Dépositaire Chevrolet - Oldsmobile

Lefebvre
AUTOMOBILES LTEE

962, RUE LABELLE

ST-JEROME, P.Q.



LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JEROME

**AVIS
DE CONVOCATION**
ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE

le 8 mars 1967 — mercredi soir à 8 heures
au sous-sol de la Caisse Populaire de St-Jérôme
190, avenue Parent
Saint-Jérôme

- Invitation à tous les membres.
- Présentation, par les dirigeants, du rapport annuel des activités.
- Réponses aux demandes de renseignements.
- Tirage de prix de présence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
par René-W. Hébert
secrétaire-gérant.

l'éditorial

(En collaboration avec la Commission régionale du programme d'action ZONE RURALE EN CONCILE, L'AVENIR DU NORD publie cette semaine sur la situation socio-économique des paroisses rurales du diocèse de Saint-Jérôme.)

ZONE RURALE EN CONCILE

Désintéressés, perdus dans leur propre milieu, les jeunes ruraux cherchent une identification.



"DES QU'ON A UNE AUTO, ça va très bien; mais quand on n'en a pas, on ne sait trop que faire", disent les jeunes. Saint-Placide, municipalité comme toutes les autres de la zone, au même visage le soir et le jour, ne garde pas chez elle la jeunesse qui se récrée et la perd définitivement dès qu'elle se lance dans le monde du travail à Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, ou encore à Montréal.

"Au fond, nous sommes en face d'une population de jeunes assez désorganisés, tiraillés par les phénomènes de la vie. Ils sont désinstallés et perdus dans leur propre milieu".

Depuis quelques décades, le travail des fermiers surtout se fait individuellement ou presque. Personne n'a besoin de l'autre... ou le croit: chacun a tout ce qu'il lui faut, ordinairement, pour travailler et se déplacer".

C'est dans ce sens qu'il y a un héritage du passé: les jeunes adoptent le comportement des parents et ils prennent les possibilités qu'on leur offre".

Ces constatations teintées d'une mélancolie que le milieu reflète ressortent du rapport présenté par M. Germain Forget de la Commission d'études sur la jeunesse, dans le cadre du programme d'action ZONE RURALE EN CONCILE.

Les résultats des enquêtes menées par les jeunes ruraux eux-mêmes dans les municipalités de Saint-Augustin, Sainte-Scholastique, Saint-Placide, Sainte-Monique, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Hermas, Saint-Canut et Saint-Benoît révèlent également que "rares sont ceux qui passent la majeure partie de leur temps dans leur milieu d'origine". Dès qu'ils ont une auto, ils s'en vont, souvent pour ne jamais revenir.

ON NE SE CONNAIT PAS

Si paradoxal que cela puisse paraître, "on ne se connaît pas" en milieu rural. Chacun sait le nom de l'autre, chacun sait où il habite, mais peu se rencontrent pour vivre des expériences vitales. Il y a les milieux de travail et d'études qui sont lieux de rencontre, mais après?

La dispersion des jeunes ruraux ici et là ne favorise plus ces rencontres spontanées. Et il faut tabler ailleurs, chercher ailleurs selon les rythmes de la vie, où l'on a un peu de chance de trouver des moyens pour se rencontrer. L'évolution actuelle du Québec touche aussi les jeunes ruraux et ils en sont atteints au niveau de leur propre vie.

Souvent, rapportent les commissaires, on a entendu: "Chez nous, ça ne peut pas marcher et ça ne peut plus marcher. Les jeunes ne sont plus ici. Ils vont ailleurs".

SIX POLES D'ATTRACTION

Après ces réflexions préliminaires, les membres de la Commission régionale disent avoir découvert les jeunes. "Il y a une attirance vers les milieux bien organisés et, chez nous, ces lieux d'attraction sont: Saint-Jérôme, Saint-Canut, Lachute, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse et Montréal. Six pôles majeurs d'attraction au plan des études, du travail et des loisirs".

D'après les sondages effectués en regard de

ces pôles, il ressort que la participation aux organismes est à peu près nulle. A l'école ou à l'usine, rares sont les jeunes ruraux qui ont une fonction bien précise.

Les jeunes sont perdus dans l'anonymat des grandes villes où ils se retrouvent le jour. D'après quelques expériences faites dans certains coins, les jeunes ont été heureux de se rencontrer au cours d'une veillée-party et de discuter de ce qui les occupe.

Dans chacune des paroisses, il existe des groupes de jeunes encore plus ou moins structurés et qui veulent prendre en main la vie des jeunes de la paroisse. "C'est le signe évident d'un esprit de service", de commenter le rapport de la Commission.

VILLAGE, RANGS

"Mais, au sein de chaque paroisse, ont remarqué les commissaires, il existe une différence entre un gars du village et un gars de la campagne. Ceux du village sont déjà plus favorisés, plus habitués aussi au sens social". Ce que certains ont souvent déploré au cours de réunions tenues ici ou là, c'est la difficulté de les rejoindre tous, même au plan des loisirs. Il y a, chez un certain nombre, forte attirance dans les "hôtels" de la région.

Au cours de l'été et de l'automne 1966, il y eut des réunions. Une conscience régionale prend forme peu à peu. Quelques projets sont nés: on a vu des jeunes de paroisses différentes s'organiser pour faire un voyage, des jeunes s'inviter dans leurs propres demeures et à leurs propres frais, des amitiés se nouer au gré des circonstances... Les jeunes sont prêts à recevoir n'importe qui, n'importe quand. L'accueil est une de leurs caractéristiques.

UNE EVOLUTION A ASSUMER

Dans leurs constatations finales sur cette jeunesse aux mille visages, les membres de la Commission régionale énumèrent les phénomènes propres à leur milieu que les jeunes devront assumer: "la régionalisation, la socialisation, la multiplicité des organismes dans la société, le conflit très évident de générations, le tiraillement entre le monde rural et le monde urbain, une vie religieuse à repenser et à refaire, des appels nouveaux d'évangélisation".

"Que leur voulons-nous", de s'interroger finalement les membres de la Commission régionale. "Une première phase est réalisée: le rassemblement des forces et l'éveil aux problèmes. Reste la vie à affronter sur tous les plans à la fois. La vie des jeunes ruraux commande un renouveau. Où et comment les rejoignons-nous? Où et comment se rejoindront-ils?"

L'OPINION LIBRE



CELEBRONS LA CONFEDERATION

Quand nous soutenons que les Canadiens français feront bien de célébrer le Centenaire de la Confédération, plutôt que de bouder et boycotter ces fêtes, nous voulons être **parfaitement compris**.

Il ne s'agit pas de nous emballer, au point d'accentuer chez nos concitoyens anglophones la conviction que rien ne manque présentement à notre bonheur.

La vérité est toute autre que ça.

O

C'est pourquoi les Canadiens français, pour faire preuve d'imagination, de clairvoyance et de finesse, durant l'année du Centenaire, doivent participer à ces fêtes avec une certaine joie.

Car il y a de quoi se réjouir, même quant au passé, mais surtout quant aux perspectives d'avenir, pourvu que la "révolution tranquille", telle qu'inaugurée chez nous en ces dernières années, se poursuive avec dynamisme, sans arrogance inutile mais avec tout l'entrain et la lucidité d'un peuple qui étudie ses problèmes, qui sait où il veut aller, qui renonce aux folles chimères, mais veut fermement réaliser chez lui, les objectifs essentiels d'un destin à la hauteur des plus nobles idées, qui animent le monde moderne.

O

Si les Canadiens français savent choisir la voie du **juste milieu**, entre celle d'un pessimisme qui abat tous les courages et celle d'un optimisme irréfléchi, ils peuvent se rassurer quant à l'avenir qui les attend.

Les historiens sont tous émerveillés de constater la survivance indéniable des Canadiens français après la conquête. Puis ils admirent le courage et l'intelligence avec lesquels ils ont peu à peu contourné les obstacles d'une époque manifestement difficile.

Et tous les esprits objectifs admettent que les institutions britanniques, intelligemment utilisées par des hommes de génie tels qu'Hippolyte Lafontaine et autres, ont permis aux Canadiens français d'organiser leur propre vie beaucoup mieux que tous les peuples de la même époque ayant subi comme eux les épreuves de longues guerres, de la défaite, puis de la **cession**.

O

Depuis 1867, la Confédération a permis aux Canadiens français de se sentir plus chez eux que jamais dans le Québec, et d'aider plus efficacement leurs minorités à conserver leur identité ethnique.

Evidemment, ces bons résultats ne peuvent pas se produire sans luttes conduites avec une stratégie intelligente.

Mais l'Histoire classe déjà les Canadiens français parmi les peuples qui ont le mieux triomphé de leurs épreuves.

O

Quant à la durée de leur intégration dans la Confédération canadienne, c'est une question que l'on aurait tort de trancher immédiatement à la légère avant que le Québec ait consacré encore quelques décennies à se fortifier, puis à imposer le respect de sa culture au Canada, tout en donnant lui-même un édifiant exemple du respect à la culture, à la langue et à la liberté des autres.

Aux Canadiens français et aux anglo-Canadiens s'offre présentement une occasion exceptionnelle de façonner **ensemble** une humanité nouvelle, capable d'indiquer la route de nouveaux progrès aux générations futures d'une Amérique du Nord née pour l'abondance et la liberté. — Dieu veuille que le Centenaire nous aide à corriger tous nos défauts, puis à développer toutes nos qualités!

EUGENE L'HEUREUX.

L'AVENIR DU NORD

336, rue Labelle — C.P. 160 — Tél.: 438-1350

ADMINISTRATION ET REDACTION:

Directeur: J.-Georges Dunnigan
Pages féminines: Georgette Dunnigan
Collaboratrice: Marie-France
Mireille Hardy, secrétaire
Rédacteur sportif: Marcel Guay
Circulation: Robert Dunnigan

L'AVENIR DU NORD est publié par L'Avenir du Nord Cio, Liée, et imprimé aux ateliers de l'Imprimerie St-Jérôme Inc., 303 av. Parent, St-Jérôme, Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

ABONNEMENTS:

\$3.00 pour un abonnement d'un an
\$1.50 pour un abonnement de 6 mois
\$1.00 pour un abonnement de 4 mois

Grand défilé de mode

Printemps-Eté 1967

sous le patronage du

Cercle La Nina No 632, Filles d'Isabelle St-Jérôme

au bénéfice de leurs oeuvres

SALLE ROYALE
HOTEL LAPOINTE

Mardi 28 février

à 8.30 heures p.m.

Commentatrice :

DOMINIQUE MICHEL,

reine de la Radio et de la T.V.

Nombreux prix de présence



Prêt du gouvernement fédéral pour un programme d'épuration des eaux usées à Ste-Agathe-des-Monts

L'honorable John R. Nicholson qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, annonce que le gouvernement fédéral vient d'approuver un prêt de \$16,640 à la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) pour l'aider à réaliser son programme d'épuration des eaux usées.

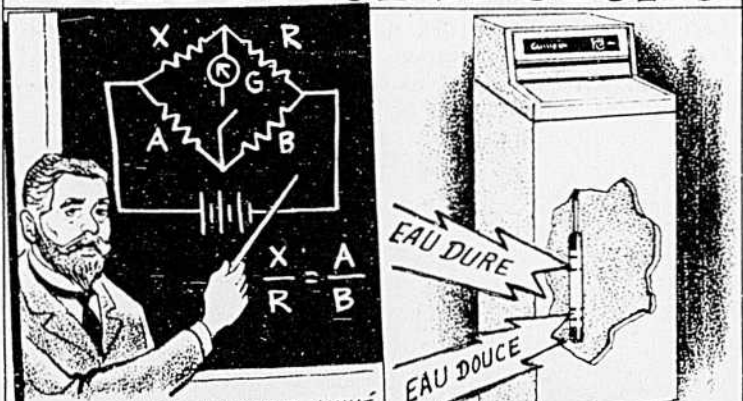
Le prêt, accordé en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, portera un intérêt annuel de six pour cent pendant 30 ans. Le

montant est en proportion du coût, estimé à \$24,960.

Ce prêt aidera la ville à installer un égout collecteur de 18 et de 24 pouces de diamètre, suivant l'endroit, sur 1,137 pieds courants.

A condition de terminer ses travaux pour le 31 mars 1970, la ville pourra obtenir de la SCHL une diminution de 25 p. 100 du principal du prêt LNH et de 25 p. 100 des intérêts accumulés à la date de l'achèvement des travaux.

Vous Pouvez le Croire!



IL Y A CENT ANS, UN SAVANT NOMMÉ CHARLES WHEATSTONE INVENTA UN DISPOSITIF CAPABLE DE MESURER LES DIFFERENCES DE LA RESISTANCE DANS LE FLUX DU COURANT ÉLECTRIQUE. SON INVENTION EST APPELÉE LE "WHEATSTONE BRIDGE"

LA PLUS RÉCENTE APPLICATION DU WHEATSTONE BRIDGE EST DANS UN APPAREIL ADOUCISSANT L'EAU. LE DÉTECTEUR ÉLECTRONIQUE DANS LE RÉSERVOIR D'ADOUCCISSEUR DÉTECTE LE BESOIN D'EAU DOUCE, COMME LE THERMOSTAT DÉCÈLE LE BESOIN DE CHALEUR.



CE NOUVEL APPAREIL DE DÉTECTION PRÉSERVE LES FAMILLES DU MANQUE D'EAU DOUCE - QUELLE QUE SOIT L'IMPORTANCE DE LA FAMILLE OU LE VOLUME D'EAU CONSOMME.

L'ADOUCCISSEUR RECHARGE SEULEMENT LORSQU'IL EN EST NÉCESSAIRE, CE QUI, D'APRÈS L'INSTITUT CULLIGAN POUR L'EAU, ÉCONOMISE JUSQU'À 41% DE SEL. LORSQUE LA FAMILLE PREND DES VACANCES, L'ADOUCCISSEUR EN PREND ÉGALEMENT.

Le pavillon des Etats-Unis, à l'Expo 67, occupe une superficie de 170,000 pieds carrés et a la forme d'une sphère géodésique, dont le diamètre a 250 pieds et la hauteur 187 pieds.

Le pavillon de l'Association des producteurs de pâtes et papiers, à l'Expo 67, représente une forêt de conifères.

Trois réseaux de monorails, installés à 15 pieds au-dessus du sol, permettront aux visiteurs de l'Expo 67 de faire le tour de "La Ronde", du secteur des pavillons de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame.

La Corporation de gaz naturel du Québec distribue déjà son combustible à l'Expo 67. La canalisation, d'une capacité de plus de 500,000 pieds cubes à l'heure et d'une longueur de 8 milles, s'étend aux îles Notre-Dame et Saint-Hélène y compris "La Ronde" et la "Cité du Havre".

L'opéra de Vienne présentera "Figaro", "Electre", "le Chevalier à la rose" et "Don Juan", au Festival mondial intégré à l'Expo 67.

Plus de 150 tonnes d'aluminium, d'origine canadienne, furent utilisées pour la construction du pavillon de l'Union soviétique à l'Expo 67.



COCKTAIL A LA JEROMIENNE...

servi par

MARIE-FRANCE

Les Chevaliers de Colomb organisent une soirée dansante qui aura lieu samedi le 25 février à la salle Lavolette, sous la présidence d'honneur de M. le chanoine Paul Labelle. A l'issue de ce social, il y aura tirage de quelques prix de présence et un délicieux goûter sera servi. M. Arthur Boivin et son ensemble feront les frais de la musique. Le public est cordialement invité à y assister. Les billets seront en vente le soir même à la porte. Agréable soirée à tous.

—O—O—O—O—

SOIREE DU BON VIEUX TEMPS

La direction du Cercle des Fermières de la paroisse St-Antoine-des-Laurentides invite toute la population à une soirée du bon vieux temps qui aura lieu samedi le 4 mars, en l'école St-Stanislas. Cette réception débutera par un souper chaud qui sera servi vers 7 heures p.m. Il va sans dire que les danses canadiennes et les chansons de folklore seront à l'honneur, lors de cette soirée mixte à la mode d'antan. De magnifiques prix de présence seront tirés au sort. Bienvenue à tous et à toutes et bon succès aux organisatrices.

—O—O—O—O—

ASSEMBLEE ET SOCIAL

L'assemblée régulière des Filles d'Isabelle aura lieu mercredi le 1er mars, à 8 heures p.m. précises, au sous-sol de l'église Ste-Marcelle et le SOCIAL se déroulera au même endroit, mercredi le 8 mars, à 8h. 30 p.m. Avis aux intéressées d'assister très nombreuses à ces deux réunions.

—O—O—O—O—

REUNION MENSUELLE

Il y aura réunion des membres de la L.M.A.C. (Ligue des Malades Actives Catholiques), mardi le 28 février à 2 heures p.m., au local de l'hôpital Youville. Toutes les dames et demoiselles qui font partie de ce groupement sont les bienvenues, ainsi que leurs amies.

—O—O—O—O—

DE CI... DE CA...

La population jérômiennne sera privée cette année d'un beau spectacle artistique, puisque l'Ecole de Patinage de Fantaisie ne présentera pas sa revue sur glace. Par contre, les adeptes de ce sport ont déjà commencé à profiter des leçons données par des instructeurs qualifiés, à l'aréna municipale, chaque mercredi de 5h. 45 p.m. à 6h. 45 p.m. et le vendredi de 5h. 45 à 7h. 15 p.m.

—O—O—O—O—

Au cours d'une émission radiophonique présentée mardi dernier par le "Centre de la Famille", j'ai été agréablement surprise d'entendre plusieurs auditrices réclamer des loisirs culturels, l'après-midi. Ces dames auraient enfin compris qu'il est possible de se récréer tout en se cultivant... Mais comment arrivera-t-on à établir un programme qui soit de nature à intéresser les jeunes mamans, les dames d'un certain âge et les célibataires?... En attendant d'en apprendre davantage, je ne puis que louer les responsables du "Centre de la Famille" pour le beau travail accompli à date et leur souhaiter bon succès pour les initiatives à venir... Au moment d'écrire ces lignes, j'apprends qu'une première rencontre aura lieu mardi le 28 février, à 1h. 30 p.m., au Centre diocésain.

—O—O—O—O—

J'ai ouï-dire que les Campeurs des Laurentides iront aux urnes, mercredi le 15 mars prochain, en vue d'élire les membres qui composeront le nouveau bureau de direction pour l'année 1967-68. Bonne chance à tous les candidats.

—O—O—O—O—

C.K.J.L. célébrera bientôt son 11e anniversaire... Je profite de l'occasion pour adresser des félicitations à son directeur, M. Jean Lalonde, pour le beau travail accompli et les innombrables services rendus à la population de Saint-Jérôme et des Laurentides, au cours de ces onze années. Amical bonjour à toute l'équipe du poste de la belle musique...

—O—O—O—O—

48 chandails, 31 jupes, 27 paires de gants, 16 manteaux de bébé, 12 cache-nez et 9 paires de chaussettes, voilà ce qu'a réalisé pour en faire cadeau à ses amies, Mme Gervais, de Baron (France)... Il va sans dire que cela lui a valu d'être élue championne du tricottage... Qui d'entre-vous pourrait faire mieux, mesdames?...

—O—O—O—O—

Saviez-vous qu'un grain de riz cru ou un pois placé dans votre salière aidait à préserver le sel de table de l'humidité?...

—O—O—O—O—

A bien y songer : l'oisiveté est comme la rouille ; elle use plus que le travail.

Chronique Municipale

Le Conseil accorde à M. Gérard Villeneuve la permission d'ériger pour un an une enseigne sur le terrain de Huot & Frères, le tout conformément à sa demande et que Conseil autorise également M. Jean-Paul Aubry à délivrer le permis nécessaire en l'occurrence ; il est toutefois entendu que si des plaintes sont reçues durant le cours de la présente année ou si la réglementation concernant les enseignes n'a pas été amendée de façon à rendre conforme au règlement l'installation de ladite enseigne, M. Villeneuve ne sera tenu à aucun dédommagement et devra enlever ladite enseigne à ses frais sur avis écrit de la part de la Cité.

Le Conseil autorise l'ingénieur à obtenir une option et autorise le greffier à faire préparer le contrat d'achat du terrain requis de M. Guénette pour l'ouverture de la rue Trudel et que le Conseil offre le prix demandé à M. Guénette pour l'acquisition de ce terrain.

Le greffier donne lecture au Conseil d'une lettre du 7 février 1967 de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, demandant au Conseil où en est rendue l'étude de la réglementation des permis d'affaires surtout en ce qui a trait au tarif exigé pour la licence de la bière et demandant également au Conseil de les rencontrer pour discuter de la question. Le greffier fait part que les chiffres sont pratiquement terminés et que des comparaisons pourront être établies très bientôt et demande au Conseil de se réunir en comité dans un avenir rapproché pour étudier la question. Ce Conseil, en retour, demande au greffier de faire des suggestions quant au montant des charges minimum à chacun des commerces et de présenter un projet de règlement complet dans le plus bref délai possible, le travail étant partiellement complété.

Le greffier fait également part de la perception de résolutions dont une de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-des-Laurentides refusant de faire partie du Comité de fusion et l'autre de la municipalité de Saint-Antoine-des-Laurentides acceptant et déléguant deux membres de ce comité.

Le greffier remet à chacun des membres du Conseil une proposition en amendement à la convention collective de travail entre la cité de Saint-Jérôme et le Syndicat canadien de la Fonction publique, local 308, cette proposition étant soumise par le Syndicat canadien des Employés extérieurs. Ce Conseil demande au greffier d'accuser réception de ladite proposition en amendement et de faire part au syndicat qu'elle sera étudiée dans un avenir rapproché.

Le greffier donne lecture au Conseil d'une lettre du 3 février 1967 de M. Hervé Lizotte, directeur du Service de la restauration du ministère des Terres et Forêts, faisant part des essences d'arbres fournis gratuitement par ce service, la plantation et l'entretien étant aux frais de la Cité. Ce Conseil demande aux ingénieurs d'agir en conséquence et de se prévaloir en autant que possible de l'offre faite du ministère des Terres et Forêts.

CHANSONS ET PIÈCES MUSICALES INÉDITES

Claude Léveillé a préparé de longue date son prochain récital.

Dans quelques jours, Claude Léveillé fera sa rentrée à l'Auditorium du Séminaire.

Un spectacle neuf, serti de succès comme Frédéric et la Scène, qui nous fera retrouver un auteur-interprète qui s'est fait rare au cours des deux dernières années.

Léveillé revient du Vieux Continent qu'il a parcouru d'un auditoire à l'autre pendant quelques quatorze mois au cours desquels il a écrit les chansons et la musique inédites qu'il nous fera entendre à l'Auditorium du Séminaire de Ste-Thérèse, le 28 février à 8 h 30 p.m.

PAS DE THEME

Il est toujours tentant pour un artiste de placer en tête de son programme une inscription thématique qui relie toutes les chansons comme dans une même oeuvre. Mais il faut alors composer prudemment pour ne pas trop s'égarer du sujet. Aussi Léveillé se garde-t-il de "thématiser", préférant façonner ses chansons et ses pièces musicales en puisant là où il y a matière à chanter l'homme et sa ville, sa vie et ses saisons, ses amours et ses émotions.

C'est donc le Claude Léveillé compositeur de musique, auteur-interprète des chansons les plus diverses que nous retrouverons à l'Auditorium du Séminaire.

DIX MUSICIENS

Claude Léveillé sera accompagné par un orchestre de cinq

musiciens dirigés par André Gagnon. Deux pianos, un ac-

(suite à la page 8)

DANS LE PORTIQUE DE L'EGLISE

avec l'abbé Gérard Lajeunesse

LE CHANOINE "DE" GRAND'MAISON

Le chanoine Jacques a participé à un colloque sur le socialisme où il a fait, à mon avis, la preuve de son génie personnel. Ses dénigreurs tombant un à un, d'envie ou de faiblesse, il faudra à l'avenir compter avec lui car il fait l'unité de tous les milieux qu'il touche. C'est pour cette raison que des canards ont circulé à l'effet qu'il serait candidat possible à... (censure). Quant à Réal Pelletier qui a relaté les faits dans Le Devoir, il a réussi à nous donner surtout ses impressions. (Il est très difficile à un journaliste engagé de rester dans les cadres du reportage). C'est un malheureux texte qui est allé dans le gosier de quelques clercs et laïcs dont le haut-parleur est bien fait pour la démolition.

Une maison d'édition allemande, qui n'a pas à tenir compte des petits roitelets dénigreurs, est à conclure une entente avec Fides qui permettra à l'Eglise d'Allemagne de lire "La Paroisse en Concile". Ce qui valut au chanoine la boutade suivante: "A quand la traduction française?"

NOUVELLE PASTORALE D'ENSEMBLE

On sait que le nouveau curé de Ste-Adèle, le chanoine Maurice Matte, est l'ancien directeur de la pastorale d'ensemble du diocèse inaugurée avec la Grande Mission de Saint-Jérôme.

Des malins disent que le premier geste de "pastorale d'ensemble" qu'il a posé fut d'engager une équipe de trois ménagères! Gageons que très rapidement elles passeront des chaudrons à la table de travail pour siéger sur quelque comité, commission ou conseil. Le chanoine a un don magique pour mettre les gens dans le coup sans qu'ils ne s'en doutent. C'est ce qu'il appelle "convertir" les gens.

RETOUR EN CLASSE

A l'instar des étudiants de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, les prêtres "d'un certain âge" retourneront en classe. Quinze jours de recyclage pour les prêtres de 10 à 20 ans d'ordination, du 17 au 28 avril. Ceux qui passeront leurs examens pourront ajouter à l'expérience des ans la compétence de la jeunesse. Ceux qui rateront revivront au moins le souvenir du temps où il fallait travailler dur pour acquérir un peu de science.

Hier on recyclait les jeunes et faisait obéir les vieux ; aujourd'hui on essaie de faire le contraire.

INONDATION LITURGIQUE

Il y a des paroisses de notre diocèse où la liturgie fait verser des larmes : le prêtre célèbre l'Eucharistie face au mur pendant que la chorale pleure sur son dos.

Tant de pleurs finiront-ils par creuser un fleuve qui viendra inonder le bureau de la Commission diocésaine de Liturgie ?

RAPPORT FINANCIER RENDU PUBLIC

Le rapport financier de 1966 de l'Administration diocésaine vient d'être expédié à tous les prêtres, de même que les prévisions budgétaires pour 1967. Mon excellent patron, accompagné de l'administrateur, se rendra dans chacune des zones pour répondre aux questions des prêtres et indiquer la politique financière du diocèse.

LES LAÏCS DEBOUT DEVANT LES CLERCS

Le Comité diocésain du laïcat (C.D.L.) veut organiser

le laïcat pour une action unie en Eglise et pour prendre une légitime distance face aux clercs. C'est ce qui se dégageait d'une première rencontre tenue au Centre diocésain le 14 février dernier.

Les laïcs présents à cette rencontre ont fait savoir diplomatiquement aux trois prêtres présents qu'ils apprendraient à devenir inutiles en leur enlevant le droit de vote. Le patient a subi l'extraction sans douleur, se plaignant même d'un anticléricalisme trop timide.

MARIAGE A L'ESSAI

On parle beaucoup dans le Portique de l'Eglise du mariage à l'essai où les futurs conjoints jouiraient du privilège d'un noviciat préparatoire au mariage.

Plusieurs croient que le mariage vient de recevoir là un coup bas ; mais en réalité ce n'est pas le mariage qui est mis en cause mais ce que nous appelons "les fréquentations". S'il y a une farce dans la société, c'est tout ce que recouvre avec ce mot : fréquente qui veut, quand il veut, comme il veut. Si le débat qui vient de s'ouvrir allait permettre de préciser les conditions d'admission aux fréquentations, le programme des fréquentations et exiger des examens sévères d'entrée au mariage j'en suis. C'est le mariage qui en sortira grand.

On confond l'amour et le mariage et on conclut facilement que les fréquentations sont "libres" parce que l'amour est une chose "personnelle". Il ne s'agit pas d'essayer le mariage mais de s'inscrire à de vraies fréquentations. Ce qu'il faut essayer, c'est de fréquenter. Qu'en pensez-vous, Mlle Prudence ?

JEUNE



BOBINO

du lundi au vendredi à 16 heures

SPORTIVE



L'HEURE DES QUILLES

le dimanche à 17 h. 30

AMUSANTE



LES COUCHE-TARD

le samedi vers 22 h. 15

LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA EST À VOTRE IMAGE



TIREZ AU CLAIR

le mercredi à 22 h. 15

RENSEIGNÉE



FEMME D'AUJOURD'HUI

du lundi au vendredi à 15 heures

MODERNE



DU CÔTÉ DE QUÉBEC

le vendredi à 20 heures

DIVERTISSANTE

NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Les nouveaux tarifs s'appliquent au relevé des compteurs effectué après le 15 mai 1967.

Les comptes d'électricité *pour toutes les catégories d'abonnés* sont payables aux tarifs nets dans les quinze (15) jours qui suivent la présentation de la facture. Après cette période le montant brut est exigible.

Les règlements qui établissaient les tarifs pour la fourniture d'électricité sont remplacés par le règlement 95.

Les tarifs mensuels normalisés ci-après reproduits s'appliquent à plus de 90% des abonnés.

Tarifs normalisés pour usage domestique

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.60 de prime fixe, plus
2.2¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures ;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants ;
0.9¢ le kilowattheure pour les 700 kilowattheures suivants ;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'Île de Montréal et celles de Greenfield Park, Ile Dorval, Jacques-Cartier, Laflèche, Laval, Lemoyne, Longueuil, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard.

Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie).

Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.75 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures ;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants ;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul, Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Brossard, Candiac, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Carignan, Caughnawaga (réserve), Chambly, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont, Cowansville, Delson, Deux-Montagnes, Dorion (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Hauterive, Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Prairie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réserve), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-Gatineau, Prévile, Repentigny, Richelieu, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Constant (en partie), Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Hubert (ville), Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Iles, Sept-Iles (réserve), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$1.00 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures ;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants ;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$1.50

Municipalités concernées

Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.

Un dépliant explicatif sera distribué aux abonnés des régions Saguenay et Abitibi ainsi qu'aux municipalités de Hull et de Hauterive, où des tarifs particuliers s'appliquent.

Tarifs normalisés pour usage général

(Petite puissance, moins de 100 kilowatts)

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.3¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer ;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants ;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'Île de Montréal et celles de Brossard, Candiac, Carignan, Caughnawaga, Chambly, Delson, Greenfield Park, Ile Dorval, Jacques-Cartier, Laflèche, Laprairie, Laval, Lemoyne, Longueuil, Notre-Dame, Prévile, Richelieu, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Constant (en partie), Saint-Hubert, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard.

Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie).

Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.7¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer ;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants ;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul (ville), Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont (village), Cowansville, Deux-Montagnes, Dorion (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réserve), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Gatineau, Pointe-Lebel, Repentigny, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Iles, Sept-Iles (réserve), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
3.1¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer ;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants ;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture : \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.50

Municipalités concernées

Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et les municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.



Hydro-Québec

la vie sportive

LE

SPORT

PAR Marcel Guay.



LE LAVAL ET SES AMIS... ?

Dimanche dernier, lors de la quatrième joute de la série quart de finale entre les Alouettes de Saint-Jérôme et les Lions de Laval, à l'aréna municipale, nous avons été témoins de scènes qui n'avaient aucun rapport avec une joute de hockey. Lors des premières joutes de cette série tant à Saint-Jérôme qu'à Laval, des partisans des deux équipes se sont permis de lancer des objets sur la patinoire pour manifester soit leur joie soit leur désappointement et cela n'a guère plu à certains joueurs du Laval et de leur instructeur, M. Arthur Lessard. Toujours est-il que, dimanche dernier, ce bon M. Lessard, qui n'était pas un ange lui-même quand il jouait au hockey, avait amené avec lui des GARS qui devaient mettre de l'ordre advenant la moindre échauffourée... Ces GARS n'étaient nuls autres que M. Robert Cléroux, ancien champion de boxe, ainsi que les frères Rougeau, lutteurs bien connus. Comme la direction du Service de la récréation et des Alouettes avaient tout prévu en vendant les billets des sections près du banc du club Laval à des supporteurs de cette équipe et que, de plus, la police de Saint-Jérôme veillait sur place, RIEN ne s'est passé et M. Lessard en fut quitte pour payer les gros cachets à ces petits, pardon, gros amis venus spécialement de Montréal pour régler à leur manière un problème que la direction du club et de la récréation ont réglé sans que même un coup de poing ne soit échangé... Je crois que les sportifs de Saint-Jérôme auraient préféré et auraient été honorés de recevoir, dans une autre circonstance, des vedettes comme Robert Cleroux et Johnny Rougeau et Cie...

ICI ET LA

Le club des Vikings, de la Boulangerie Auger, s'est assuré son deuxième championnat consécutif de la ligue du Moyen-Age lundi soir dernier en disposant des Gaulois de la Pharmacie Prud'homme tandis que les Tartares de l'hôtel Lapointe termineront la saison régulière en deuxième place grâce à une victoire de 5 à 3 sur les Mongols de Beaulieu-Sports qui, eux, devront se contenter de la troisième position pour une deuxième année d'affilée. Les Gaulois, eux, termineront à nouveau au dernier rang mais pourront-ils causer les surprises de l'an passé alors qu'ils ont tout balayé durant les séries de détails... Jean-Paul Auger, directeur des Alouettes de Saint-Jérôme et membre de la ligue du Moyen-Age, est présentement hospitalisé pour subir un examen général... Le prochain tournoi régional de ballon au balai se tiendra à l'aréna de Saint-Jérôme au cours du mois de mars...

EN PARLANT BANTAM

(avec Gilles Perreault)

En l'aréna municipale mercredi soir, les Aigles Bantam ont dû baisser pavillon au compte de 5 à 2 contre Saint-Laurent. Mario Gervais enregistra les deux buts du Saint-Jérôme, Pierre Ragault et Mario Desjardins eurent chacun mention d'assistance.

Vendredi soir, nos porte-couleurs remportèrent une victoire difficilement acquise sur le club Lachine 6 à 5. De nouveau, Mario Desjardins se signala avec 3 buts, André Lorrain, P. Yves Ouellette et Jacques Lefebvre complétèrent le pointage. Mario Desjardins y alla de deux assistances en plus de jouer une très bonne partie à la défense. Jacques Prévost a accompli de la très bonne besogne dans les 2 premières périodes et Alain Barette compléta la joute. Il ne reste qu'une joute à la cédule et celle-ci sera disputée à l'aréna municipale vendredi soir.

Au tournoi de Ville Lasalle, dimanche les Aigles Bantam ont remporté la victoire contre North Shore au compte de 5 à 2. Ce fut une très belle rencon-

tre, les joueurs de défense furent excellents. Mario Gervais enfila trois buts et Pierre Ragault deux. Des mentions d'assistance à P. Yves Ouellette 2 et J. Lefebvre 1.

POTINS:

Yves Corbeil et Jacques Locas toujours au rancart, leurs absences se font sentir.

Jean-Paul Racine accomplit sa tâche de trésorier et gérant des Aigles avec brio.

Le président Rosario Corbeil semble enchanté de l'édition 66-67 des Aigles Bantam.

Louis Désormeaux, ass.-entraîneur, malgré la température assez clémente, a été vu à l'aréna avec un serre-tête, à l'aréna, quelle en est la raison?

M. Jean-Marie Barette, gérant de la cueillette du papier a eu l'heureuse idée de présenter des tuques à Mario Gervais et Pierre Ragault lors de la dernière joute; la présentation fut faite par Madame Barette.

D'ici la prochaine assistez à la dernière joute régulière de la Ligue Bantam Inter-Cités.

L'ECOLE EPERVIER s'est avérée très efficace et plus de cent juvéniles et juniors ont profité de ces cours pour améliorer leurs connaissances techniques et pratiques. Les membres adultes ont également apprécié les excellents cours dispensés par les instructeurs EPERVIERS. Il est possible d'obtenir des cours particuliers au Mont Lafontaine ou dans quelque autre centre de ski des Laurentides en communiquant avec M. ou Mme Raymond Raymond au tél.: 438-3829.

Les compétiteurs juniors sous la direction de Jean-Louis Simard, participent régulièrement aux courses de la zone et l'expérience acquise devrait donner d'heureux résultats dans les prochaines compétitions.

Une équipe formée de MM. Fugère, Beaudry, Huot et Guay s'est classée en deuxième position lors des compétitions de l'Université de Montréal... félicitations à ces représentants du Club.

COUPE SAINT-JEROME CHAMPIONNAT "C" ZONE LAURENTIENNE, A.C.S.A.

Dimanche le 26 février à midi, au Mont Avila, se fera le premier départ du SLALOM GEANT sous la direction du chef de course Ray. Raymond.

Depuis la mi-janvier, le comité d'organisation composé de MM. Gilles Bourque, André Beauséjour et Camille Boivin, travaille à cette importante réalisation.

L'expérience des officiers du comité de compétition: Mmes Thérèse Raymond, Rollande Bourque, MM. Jean-Louis Simard et Gerry Gilmour, aidés de plusieurs membres et supporteurs du club, est une garantie de succès.

Il est intéressant de noter que c'est par le travail accompli depuis quelques années et par la discipline démontrée dans les compétitions antérieures

que le Club Epervier a obtenu de présenter une course reconnue comme championnat "C" de la Zone Laurentienne.

Considérant l'importance de cet événement sportif et sa valeur publicitaire, la Cité de St-Jérôme, par son directeur du Service de la Récréation, M. Pierre Hurtubise, et avec l'assentiment du Département des Sports, a accepté de commander cette compétition inscrite au calendrier de la Zone Laurentienne en y offrant "LA COUPE ST-JEROME" qui sera désormais disputée annuellement.

Par cette participation, St-Jérôme s'inscrit officiellement à l'Association Canadienne de Ski Amateur et la direction du Club de Ski Epervier apprécie grandement ce geste et cette collaboration.

COURSE DU CLUB

La course annuelle du Club aura lieu le 19 mars au Mont Lafontaine. A cette époque de l'année la température est ha-

bituellement assez clémente, et cet endroit facile d'accès devrait permettre à tous, compétiteurs, spectateurs, supporteurs d'assister à cet événement de fin de saison.

M. Pierre Huot, responsable de l'organisation de cette course assure tous les membres que des parcours seront tracés de manière à permettre la participation des skieurs de toutes catégories.

La direction du Club Epervier convie tous les amateurs de ski au Mont Avila de Piedmont dimanche, le 26 février, à midi... et au Mont Lafontaine, de Lafontaine, le 19 mars à 1 h 30 p.m.

Bonne nouvelle pour les "fri-leux": certains centres de ski de la région ont accumulé assez de neige artificielle pour permettre du bon ski jusqu'à la fin de mai... ski et soleil c'est merveilleux... il est encore temps de se mettre en forme et d'apprendre à bien skier... consultez l'école Epervier.

CHANSONS...

(suite de la page 6)
cordéon, une contrebasse, une batterie et des instruments à percussion, donneront à la partie musicale du spectacle une importance exceptionnelle.

UN FILM, DEUX DISQUES, DEUX COMEDIES MUSICALES

Si Lèveillée s'est fait rare au cours des dernières saisons, sa présence sur les programmes artistiques n'y était pas moins éclatante. Alors que le chansonnier se produisait sur les scènes de Bruxelles, Paris ou Liège, un film prenait l'affiche et nous montrait Claude Lèveillée aux côtés de Jean Seberg et Daniel Gélin ("La ligne de démarcation" de Chabrol); deux disques, "Lèveillée à Paris", Volume I et II, apparaissaient dans les vitrines; "Ne Ratez pas l'Espion", comédie-musicale dont il a fait la musique, connaissant un grand succès au théâtre de la Marjolaine; "Au Retour des Oies Blanches", de Marcel Dubé, était crée avec une musique originale de Lèveillée et, enfin, tout récemment, une autre comédie-musicale signée Claude Lèveillée, "Il Est Une Saison".

Pour son grand spectacle, Claude Lèveillée s'est assuré la participation de Louis-Georges Carrier pour la mise en place et celle de Hugo Wuertich pour

la création de l'appareil scénique.

Ne manquez pas ce spectacle à l'Auditorium du Séminaire de Ste-Thérèse, le 28 février en soirée.

Première période

- 1—Laval: Greffard (Jarry et Lapointe) 12:07
- 2—St-Jérôme: Pineault (sans aide) 18:36
Punitions: Lauzon 2:40, Girard 7:09, 16:36, Lang 19:59.

Deuxième période

- 3—Laval: Demers (Lacroix et Gagnon) 8:16
Punitions: Houde 2:38, Lang 13:18, Desbiens 14:06, Filiatreault 14:54.

Troisième période

- 4—St-Jérôme: Lauzon (Petit et Demers) 2:54
Punitions: Girard 8:32, Lefebvre 15:56.

Période supplémentaire

- 5—Laval: Jarry (sans aide) 0:49
- 6—St-Jérôme: Veilleux (Lauzon et Petit) 3:23
- 7—St-Jérôme: Lang (Charette et Houde) 5:39
Aucune punition.

S & F CLOTHING CO.

Rue Hogue - 435-0313 - Ste-Thérèse, Qué.

Vous invite à acheter vos vêtements

DIRECTEMENT de la MANUFACTURE

et EPARGNEZ 50%

Vous trouverez plus de 5,000

vêtements pour faire votre choix.

HOMMES ET GARÇONS

- Paletots ● Habits ● Gilets sport
- Pantalons ● Jeans ● Imperméables
- Coupe-vent ● Chemises-de travail



FEMMES

- Jupes
 - Pantalons
- Ouvert tous les jours jusqu'à 6 heures - Vendredi à 9 heures

**EXPO
'67**



Pendant l'Expo '67, les visiteurs pourront voir à l'oeuvre céramistes, orfèvres, émaillistes, sculpteurs, tisserands, dans quelques maisons du Village reconstitué et stylisé, dans le parc d'attractions de La Ronde.

"Plus de 2,000,000 d'Ontariens visiteront l'Expo 67", a déclaré M. John Robarts, premier ministre de l'Ontario.

"La Grande Hermine" a été déposée dans le lac des Dauphins, le lundi 5 décembre 1966. C'est un navire de 200 tonnes.

Le Tour des Cyclistes de la Nouvelle-France se terminera à l'Expo 67.

Le Québec... auberge internationale en 1967, tremplin magnifique pour la relance de l'industrie touristique à l'occasion de l'Expo.

Près de 375 jeunes filles de la Compagnie de Téléphone Bell ont posé leur candidature pour les 30 postes d'hôtesse au pavillon de l'Association du téléphone du Canada à l'Expo 67.

Les Canadiens ont acheté pour plus de \$4,000,000 de passeports de l'Expo 67, au moyen d'une déduction sur leur salaire.

Le Théâtre Cameri viendra d'Israël jouer une comédie musicale durant l'Expo 67, à Montréal. Une histoire biblique sur le roi Salomon.

Montréal héritera, après l'Expo 67, d'un merveilleux souvenir artistique venu d'Autriche. Il s'agit d'un clocheton sculpté en 1430 et qui provient de la cathédrale de Saint-Etienne.

Le nouveau paquebot italien, le Michelangelo, jaugeant 46,000 tonnes visitera Québec, en mai prochain, à l'occasion de l'Expo 67.

La Corporation de gaz naturel du Québec distribue déjà son combustible à l'Expo 67. La canalisation, d'une capacité de plus de 500,000 pieds cubes à l'heure et d'une longueur de huit milles, s'étend aux îles Notre-Dame et Sainte-Hélène y compris La Ronde et la Cité du Havre.

C'est le 18 juillet 1967, à l'occasion de la journée nationale de Monaco, que le prince Rainier et la princesse Grace viendront en visite officielle à l'Expo.

Les dauphins du cirque marin ALCAN à l'Expo 67 ont suivi des cours pour animaux savants en Floride.

Le point dominant du pavillon de la Thaïlande est un temple bouddique du 18e siècle. Construit à Bangkok par des artisans thaïlandais, le temple a été expédié à Montréal, pièce par pièce, pour l'Expo 67.

Toutes les pièces du pavillon tunisien à l'Expo 67 sont disposées autour d'un patio à colonnades au centre duquel on peut admirer une authentique mosaïque romaine du deuxième siècle.

G.H. WOOD FETE DIGNEMENT LE CENTENAIRE DE LA CONFEDRATION



Cet immense écusson de 980 pieds carrés des armoiries du Canada est entouré des armoiries des dix provinces du Canada en plus de celles du Yukon et des territoires du nord-ouest. Chaque écusson est surmonté d'un large drapeau du Centenaire, de 5 x 8 pieds. Deux immenses drapeaux du Canada flottent au haut des armoiries du Canada.

Cet hommage à la Confédération canadienne à l'occasion du Cen-

tenaire a été érigé près de l'édifice du bureau chef de la compagnie G.H. Wood, face à l'autoroute de la Reine-Elizabeth, à l'ouest de Toronto. Illuminée le soir, cette attraction, qui attirera des millions de visiteurs, surtout des Etats-Unis, sera visible durant toute l'année du Centenaire.

On estime qu'à cause des conditions atmosphériques, on devra changer les drapeaux toutes les cinq ou six semaines.

Soyez à la page... à prix raisonnable! Roulez Pontiac.

Roulez Pontiac, c'est une voiture qui offre tellement d'avantages, par ses brillantes performances comme par son prix raisonnable, et, surtout, par sa valeur supérieure. Certains ne savent pas qu'on peut se procurer une Pontiac au prix le plus modique pour une grosse voiture; c'est une erreur que l'on commet facilement car la Pontiac n'a certainement pas l'aspect d'une voiture de prix modique et elle n'est certainement pas construite comme une voiture de prix modique.

La qualité Pontiac ne tolère aucune restriction. C'est en ceci que réside le secret de la valeur supérieure de la Pontiac: soin apporté au confort et à la facilité d'usage; suspension entièrement à ressorts à boudin d'une moelleuse douceur de roulement et sièges moulants très confortables; intérieurs attrayants; transmission parfaitement assortie au moteur donnant les accélérations voulues au moment voulu. Voilà ce que nous appelons la qualité Pontiac.

Quand on obtient une telle voiture à prix si modique, on peut se permettre des équipements de luxe livrables sur demande. Pour un léger supplément, vous pouvez bénéficier des avantages d'un volant inclinable en 7 positions, du dégivrage de la glace arrière ou du magnétophone stéréo d'une merveilleuse musicalité. Rendez-vous chez le concessionnaire Pontiac pour voir les prix de ces voitures. Leur modicité vous surprendra.



Sedan sport Pontiac Grande Parisienne avec revêtement de pavillon en vinyle livrable sur demande.

Comptez sur Pontiac pour obtenir le meilleur en tout!



Voyez votre concessionnaire Pontiac à St-Jérôme

DESROSIERS AUTOMOBILES INC.

813, RUE ST-GEORGES

ST-JEROME

TEL.: 438-3521

P-667CF

A bas prix exceptionnels

ATTENTION ! futurs mariés, deux pièces neuves. Cause : fiançailles brisées. Aucun comptant. Ouvert tous les soirs.

Tél.: Fabreville 622-0201

"VENDEUR DEMANDE"

Equipement de magasin complet pour épicier-boucher. Equipement pour hôtels, restaurants et institutions. Commission seulement. Automobile nécessaire. Franchise pour territoire. Marchandise fournie en consignation.

Ecrire à

L'AVENIR DU NORD

C.P. 160, DEPT. B, ST-JEROME

22-1

AVON

COMMENCEZ à économiser ! De l'argent en banque élimine tout ennui... il est si facile d'en gagner. Ecrivez ou téléphonez à la gérante Avon.

Mme L. Huneau,

12040 De Poutrincourt, Montréal, tél. 331-3581.

DIFFICULTES D'ARGENT

Un seul paiement à faire, mauvais crédit accepté, montant illimité, réponse dans les 48 hres. Envoyez votre nom à Prudential Credit Ltée 2661 Beaubien E., Montréal.

7-14-21

ROULOTTE A VENDRE

Roulotte à vendre, complètement meublée, deux chambres, salon-cuisine, salle de bain, 10 x 54, s'adresser au tél.: 432-4195.

25-1

A bas prix futurs mariés

ATTENTION ATTENTION

Ameublements complets ayant servi pour maisons modèles, neufs. Allons vous chercher sur rendez-vous.

Tél.: 622-0201

INSCRIVEZ-VOUS... SOYEZ UN



OPERATION ...

(suite de la page 11)

sion d'étude, lors des contacts personnels avec les membres de la commission ou en réponse aux différents sondages effectués à l'intérieur de l'école. Inutile d'ajouter que les professeurs, les autorités scolaires et les parents seront aussi consultés avant que le mémoire ne soit terminé. Le mémoire de la Commission sera ensuite présenté aux autorités scolaires locales et supérieures.

COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE

AVIS IMPORTANT

Aux personnes assurées en vertu de la loi de l'Assurance-chômage, desservies par le bureau local de Saint-Jérôme, Qué.

Si vous perdez votre emploi et désirez faire application pour vos prestations d'Assurance-chômage, vous pouvez maintenant obtenir les formules nécessaires en TELEPHONANT ou ECRIVANT au bureau de Saint-Jérôme.

Il ne sera donc plus nécessaire de vous présenter en personne au bureau. Les formules qui vous auront été adressées à la suite de votre téléphone ou lettre pourront être complétées à la maison et retournées au bureau par la poste. Les formules peuvent également être obtenues dans les bureaux de poste.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez ou écrivez à votre bureau :

COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE

380, rue Labelle — St-Jérôme (P.Q.)

Téléphone : 432-9768

LES PETITES ANNONCES

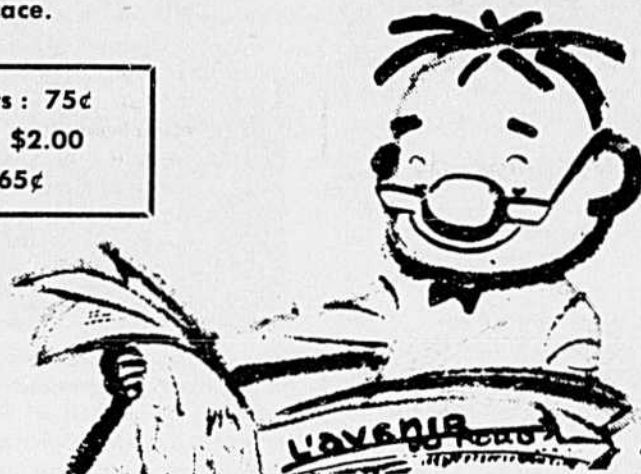
Les petites annonces de L'Avenir du Nord coûtent peu et donnent toujours des résultats. Assurez-vous d'un service efficace.

annonce 20 mots : 75¢
trois semaines : \$2.00
répétitions : 65¢

L'AVENIR DU NORD

336, rue Labelle
C.P. 160
Saint-Jérôme

438-1350



BUREAUX A LOUER

A LOUER

Bureaux à louer, centre commercial, chauffés, situés Edifice Taillon, 202 rue St-Georges, Tél. GE. 2-4335.

ON DEMANDE

Cherche local à louer pour élevage aux environs de St-Janvier. S'adresser à Tél. 688-2138, Montréal.

2 SALONS 2 MODERNES

Hervé Trudel & FILS

Directeur de funérailles

136 rue Labelle

400 rue Labelle

TEL.: 438-1234

ST-JEROME

Service d'ambulance privée

Ministère des Travaux publics du Canada

SOUSSIONS

67-36P

DES SOUSSIONS CACHETÉES, adressées au Gérant du Bureau, ministère des Travaux publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q. et portant la mention : "SOUSSION POUR NETTOYAGE INTERIEUR ET ENTRETIEN DU TERRAIN, BUREAU DE POSTE, VAL-MORIN, P.Q., seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est), mercredi le 8 mars 1967.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumissions, ou se les procurer par l'entremise de : Directeur de district, 1631 ave Delorimier, Montréal 24, P.Q., et on peut les consulter aux bureaux de poste de Val-Morin, Val-David, Ste-Adèle et Mt-Rolland.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

A. René de Cotret,
Gérant de bureau.

PENSION

Prendrait BEBES naissants en pension à la journée ou à la semaine, bonnes références si nécessaire. Tél. 438-7664.

Mme Gilberte Groulx.

TERRAIN A VENDRE
Dimensions 75 x 105 pieds. Plusieurs arbres. Situé rue St-Christophe, près de la piscine idéale. 438-6751.

VENDEURS DEMANDES
N'attendez plus l'occasion inespérée d'augmenter vos revenus d'assurer votre avenir. Venez 250 nécessités domestiques, généreuse commission, bonis additionnels. Familex, 1600 Delorimier, Montréal, Qué.

REPRISES de FINANCE

Lessiveuses — Réfrigérateurs — Mobiliers de cuisine — Mobiliers de salon — Machines à coudre Ménages complets dans certains cas

S'adresser à

GEORGES L'AVARIERE

615, avenue Parent

Saint-Jérôme

(Ind.)

SAVARIA et FILS LTÉE

Automobiles usagées

EN MONTRE AU 801 ST-GEORGES, ST-JEROME 861-2117

ANNEE	DESCRIPTION
1966	VALIANT 200, 4 p., sedan, 6 cyl., AT., radio
1966	VALIANT V-200, 4 p., sedan, 6 cyl., AT.
1965	FURY III, 2 p., H-top, V-8, AT., radio
1965	IMPALA, 4 p., h-top, V-8, AT., P.B., P.S., radio
1965	BISCAYNE, 2 p., sedan, 6 cyl., AT.
1965	FURY II, 4 p., sed., 6 cyl., AT.
1965	SARATOGA 300, 4 p., H-top, P.B., P.S.
1965	VOLVO, 4 p., sedan, 4 cyl., P-544, std
1964	METEOR, Station, -V8, power brakes, power steering, radio, autom.
1964	GALAXIE 500, 4 p., sedan, V-8, P.B., P.S., radio
1964	SARATOGA, 4 p., H-top, p. brakes, p. steering, radio
1964	CHEVROLET, sta.-wag., V-8, AT., radio
1964	CHEVROLET, 6 cyl., sta. 4 sed.
1964	VOLKS Coach
1963	FORD Galaxie, sta., V-8, 390, autom.
1963	VALIANT, 2 p., sed., 6 cyl., std.
1963	PONTIAC, Safari, sta.-wag., V-8, AT., radio
1963	PONTIAC Parisienne, conv., 6 cyl., AT.
1963	ACADIAN, 4 p., sedan, 6 cyl., radio, autom.
1963	DODGE 330, sta.-wag., V-8, AT., radio
1963	DODGE 220, 4 p., sed., 6 cyl., AT.
1963	VALIANT, sta.-wag., 6 cyl., AT., radio
1963	NEW YORKER, 4 p., H-top, P.B., P.S., P.W., radio
1963	CHEVY II, 4 p., sedan, 6 cyl., autom.
1962	STUDEBAKER Lark, Station, 6 cyl., aut.
1962	WINDSOR, 4 p., H-top
1962	VOLKS Coach
1962	VOLKS Coach
1961	CORVAIR, 2 sed. std 6 cyl.
1961	WINDSOR, 2 p., H-Top, P.B., P.S., radio
1960	FORD, 4 p., sedan, 6 cyl., std
1960	CADILLAC, coupe de ville
1960	PONTIAC, Laur., 4 p., sed., 6 cyl., std.
1960	FALCON, coach, 6 cyl.

EN MONTRE A LA STATION IRVING VILL. LAFONTAINE

(AU BOUT DE LA SORTIE NORD DE L'AUTOROUTE) 436-3366

1965	WILDCAT, 4 p., H-top, V-8, AT., P.B., P.S., P.W., radio
1964	SARATOGA, 4 p., H-top, P. seat, P.W., P.B., P.S.
1964	PONTIAC, Laur., 4 p., sedan, V-8, AT., P.B., P.S., radio
1963	MERCURY Mont., 4 p., sedan, autom., radio, servo-fr., s.-dir., V-8
1963	OLDSMOBILE Dyna., 2 p., H-top, p.b., p.s., radio
1963	PLYMOUTH Belv., V-8, 4 p., sedan, autom., radio
1963	DODGE 330, 4 p., sedan, V-8, autom.
1963	FALCON, Futura, conv., 6 cyl., std, radio
1962	PLYMOUTH, 2 p., sedan, Savoy, 6 cyl., std
1962	PONTIAC, 4 p., sedan, 6 cyl., std
1961	VOLKSWAGEN, 2 p., sedan
1958	PLYMOUTH, Station-Wagon, V-8

CAMIONS USAGES

1965	DODGE, C500, 163, WB, V8 361, p.s., 900 x 20, RRaxle 17000 lb., garantie
1963	MERCURY 700, châssis et cab, pneus neufs, V-8, 900 x 20 très propre, garantie
1963	INTERNATIONAL, V-8, 1800 Loads, pneus 900x20
1963	FARGO, D-700, 175 WB, 900x20, 2 spds, 1800 lbs.
1963	INTERNATIONAL, 10 roues, dompeuse, F-1800, 900 x 20
1962	G.M.C. Panel, 6 cyl.
1962	VOLKS, Window Van
1960	FARGO, 3 tonnes, D-500
1960	BEDFORD, Panel
1959	G.M.C., pick-up, 6 cyl.
1959	JEEP, Sta., 4 x 4, avec charrue à neige
1956	PELLE Insley Bachoe
1956	FARGO, Tracteur, V-8, 700, fifth wheel
1953	WHITE, 7 tonnes, avec dompeuse, modèle 24

SAVARIA et FILS LTEE

DEPOSITAIRE CHRYSLER

Saint-Jérôme

AVIS

CITE DE SAINT-JEROME

Demande de soumissions



Des soumissions cachetées seront reçues au Bureau de l'acheteur municipal de la Cité de Saint-Jérôme, 670 rue Trudel, jusqu'à midi, lundi, le 6 mars 1967, pour la construction d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues de la cité.

Les soumissions seront ouvertes dès l'expiration de la limite et les soumissionnaires sont invités à y assister.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à la Cité de Saint-Jérôme d'un montant égal à 10% de la soumission. Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat.

Les intéressés à soumissionner pourront examiner le document complet d'appel de soumission à partir de vendredi, le 24 février 1967, neuf (9) heures de l'avant-midi, au :

BUREAU
DES INGENIEURS,
280, rue Labelle

et en obtenir copie contre un paiement de \$15.00 l'exemplaire complet, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à la Cité de Saint-Jérôme. Ce montant sera remboursable aux entrepreneurs qui auront soumissionné et qui retourneront le document complet en bon état dans un délai d'une semaine après l'ouverture des soumissions.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations étant propriétaires dans la Cité de Saint-Jérôme sont invitées à soumissionner.

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

L'enveloppe contenant la soumission devra porter la mention suivante: "Soumission aqueduc, égouts, voirie".

Par :

Gilles Whissell, Ing.

Ingénieur en Chef,
CITE DE SAINT-JEROME.

OPERATION ASSOCIATION

Lors de la journée d'étude Travail des commissions tenue le 5 février dernier à l'École normale de Saint-Jérôme et organisée par la Jeunesse Etudiante Catholique du diocèse de Saint-Jérôme, les étudiants présents ont souligné l'ampleur que prend actuellement l'Opération-Association, dans chacune de leurs écoles. Le travail est commencé.

Il a été révélé lors de cette rencontre, que sept associations étudiantes avaient mis sur pied une commission spéciale chargée d'étudier les conditions matérielles de leurs écoles. Ces écoles sont dans la région de Saint-Jérôme: l'École Mère Marie-Anne, le Pensionnat des Saints-Anges, l'École Prévost, l'École Notre-Dame, l'Institut familial, l'École Marguerite-Bourgeois de Sainte-Thérèse et le Campus de la Régionale Deux-Montagnes suivront bientôt les écoles suivantes: l'École Mgr-Frenette, l'École normale et l'École Saint-Lucien.

Ces commissions ont été formées par les Conseils étudiants qui ont accepté d'entreprendre dans leurs écoles la grande opération-association lancée par la JEC. L'étude de ces commissions portera plus particulièrement sur les sujets suivants:

1— Les locaux

- l'exécutif doit pouvoir se rencontrer dans un local qui lui soit propre; local salubre, même s'il n'est pas spacieux et qui permette le travail de discussion
- l'assemblée générale doit se rencontrer à quelques occasions durant l'année, dans un local assez vaste où peuvent se regrouper tous les étudiants.

2— Le temps

- l'horaire doit permettre à l'exécutif au conseil général et à l'assemblée générale et aux organismes de se rencontrer périodiquement.
- le service d'autobus scolaire

doit être mis au service des activités de l'association et non vice versa.

- l'école doit être ouverte en dehors de l'horaire strictement scolaire afin de permettre des rencontres impossibles à organiser à l'intérieur de cet horaire.

3— Les finances

- l'association doit pouvoir compter sur une somme d'argent assez importante, facile à ramasser et qu'elle est entièrement libre de dépenser selon les décisions de l'exécutif.
- les étudiants doivent accepter de payer pour leur association et d'être les premiers contribuables au financement de l'association.
- les finances de l'association contrôlées par les membres de l'exécutif avec l'aide de l'éducateur-conseil doivent être utilisées à des fins d'intérêt général qui tiennent compte des besoins vitaux des membres de l'association.

4— L'éducateur-conseil

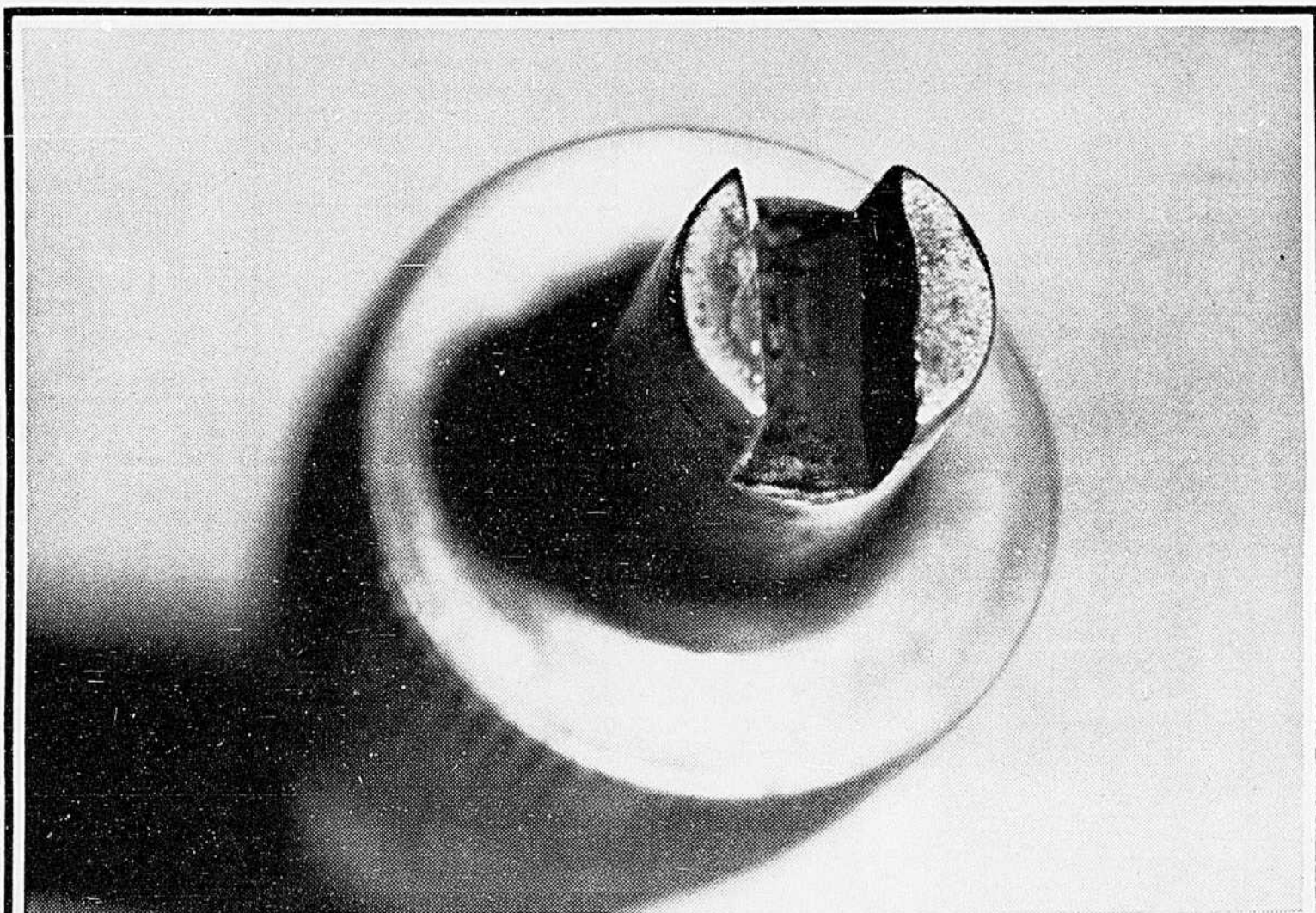
- l'éducateur-conseil doit être libéré de tâches administratives ou pédagogiques selon les possibilités de l'école et les nécessités de l'association afin qu'il puisse participer à la majorité des rencontres de l'exécutif, du conseil général et de l'assemblée générale.

Consultation d'envergure

La formation et le travail de la Commission ont été expliqués en détails lors de cette journée et lors des visites effectuées par l'équipe diocésaine dans les écoles. Il est donc à prévoir qu'un travail sérieux sera effectué et que, les commissions consulteront tous les étudiants ainsi que les divers organismes faisant partie des associations étudiantes.

L'importance de la publicité dans chacune des écoles a été longuement soulignée afin que les étudiants soient stimulés à donner leur opinion lors des séances publiques de la Commission.

(suite à la page 10)



en veux-tu?

en v'là...dans les pages jaunes

Notre ville a de tout . . . belles boutiques, services pratiques, gens serviables, et vous les trouverez tous dans les Pages Jaunes. Prenons, par exemple, tout ce qui a trait à l'automobile. Les Pages Jaunes vous indiqueront où acheter, ou louer une auto neuve, ou faire réparer ou entretenir la vôtre. En somme, quels que soient vos besoins, les Pages Jaunes vous guideront facilement et rapidement . . . que ce soit pour une flotte de voitures de luxe ou un simple capuchon de valve de pneu tel qu'illustré ci-dessus. Prenez donc la bonne habitude de consulter les Pages Jaunes . . . car cet annuaire, comme cette ville, a de tout!

cet annuaire
comme cette ville
a de tout!



Vous êtes invités par

S. & F. CLOTHING CO. LTD.

DE STE-THÉRÈSE

À ACHETER VOS VÊTEMENTS DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE



EPARGNEZ 50%

VOICI LE PANNEAU-RECLAME QUE
VOUS VOYEZ SUR LA GRANDE ROUTE

*Nous avons à notre manufacture en tout temps,
au-delà de 5,000 vêtements pour faire votre choix :
Le plus grand assortiment de la région.*

Jupes et
pantalons
pour dames

S. & F. CLOTHING CO. LTD,

JACQUES GRENIER, GERANT

20 rue Hogue Télé : 435-0313 Sainte-Thérèse, Qué.

Voyez nos nouveaux vêtements du printemps : pour hommes et garçons

HABITS - IMPERMEABLES - PALETOTS - GILETS SPORT

PANTALONS - CHANDAILS

JEANS - CHEMISES

COUPE-VENT - PYJAMAS

OUVERT tous les jours
jusqu'à 6 heures
OUVERT vendredi
jusqu'à 9 heures.